

DOSSIER PEDAGOGIQUE DEMARKATIONSLINIE

AUSWEIS Nr. 507 970.
LAISSEZ-PASSER N°

Nicht übertragbar. Nur gültig in Verbindung mit einem mit Lichtbild versehenen und gültigen Personalausweis.

Cette carte, suffisamment personnelle, est insuffisante. Elle n'est valable qu'accompagnée de la carte d'identité officielle avec photo.

LA VIE QUOTIDIENNE SOUS L'OCCUPATION
A SAINT-BRIEUC

1. a) Name
Nom
- b) Vorname
Prénom
- c) Geburtstag und -ort
Date et lieu de naissance
- d) Beruf
Profession
- e) Wohnung
Adresse
- f) Staatsangehörigkeit
Nationalité
- g) Personalausweis
Pièces d'identité
- h) Kraftwagen
Voiture

2. Ziel der Reise
Lieu de destination

3. Grund der Reise
Motif du voyage

4. Berechtigung:
Autorisation

Grenzübergang:
Traversée de frontière

5. Gültigkeit
Validité

6. Bemerkungen
Observations

a) Bécoarn

b) Eugénie

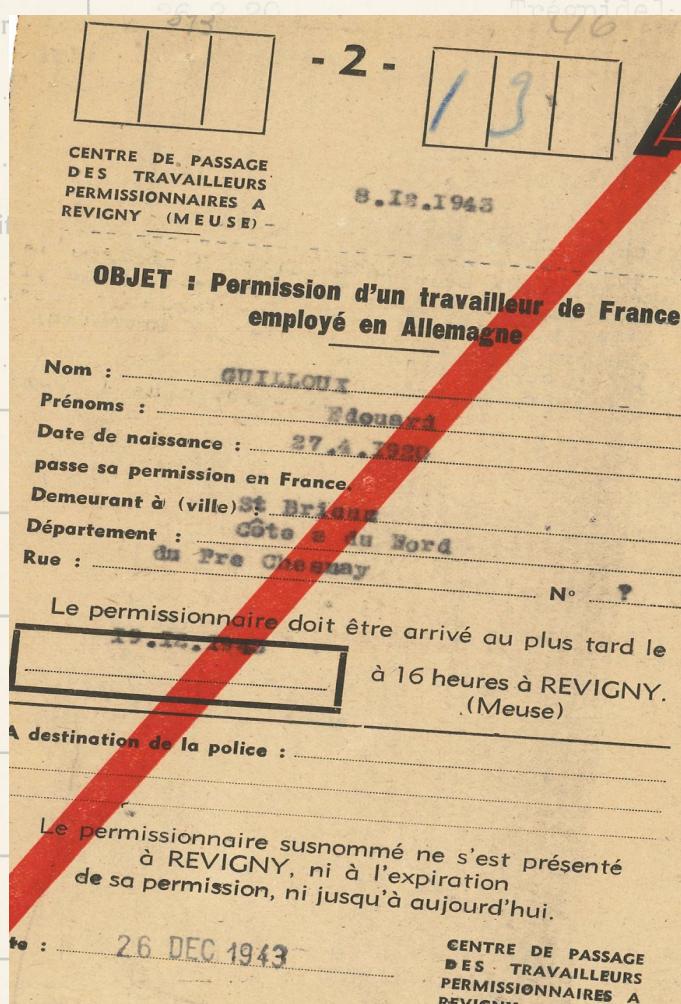
Ort - Lieu

Straße - Rue

St. Brieuc, 25.5.40.

Ausstellungsort, Tag
Lieu et date de délivrance

Kennnummer
Immatriculation



Archives municipales de Saint-Brieuc – 3 bis rue Bel-Orient. 22000 Saint-Brieuc

02.96.61.07.67 - archivesmunicipales@saint-brieuc.fr - archives.saint-brieuc.fr

Ce dossier permet d'appréhender de façon concrète les difficultés de la vie des français sous l'Occupation, à travers 14 documents tels que des extraits de témoignages, les bons de ravitaillement, les laissez-passer ou les plans d'implantation des abris.

QUELQUES DATES-CLES

1939

1 ^{er} septembre	Invasion de la Pologne par l'Allemagne
3 septembre	Déclaration de guerre franco-anglaise à l'Allemagne
28 septembre	Reddition de Varsovie
octobre	4 ^e partage de la Pologne entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.

1940

Avril	Invasion du Danemark et de la Norvège
Mai	Début de la campagne de France
14 mai	Percée des Ardennes
20-25 mai	Retraite des armées françaises et anglaises vers la mer à Dunkerque
10 juin	Entrée en guerre de l'Italie : le gouvernement français quitte Paris
17 juin	Départ de De Gaulle pour Londres. Appel de Pétain aux Français : annonce de la demande d'armistice
18 juin	Appel de De Gaulle à la BBC : début de la Résistance
20 juin	Installation du gouvernement français à Vichy
22 juin	Signature de l'armistice à Rethondes : entrée en vigueur le 25 juin
3 juillet	Mers-El-Kébir : 1300 marins français sont tués par l'armée britannique. Rupture des relations diplomatiques entre Vichy et Londres
10 juillet	Pétain obtient les pleins pouvoirs : fondation de l'Etat français

CONTEXTE HISTORIQUE

La déclaration de guerre à l'Allemagne après l'invasion de la Pologne a causé l'arrivée de milliers de réfugiés dans les Côtes-du-Nord. Les premières difficultés de ravitaillement apparaissent alors.

Le département est occupé à compter du 18 juin 1940, le jour où le Général De Gaulle lance son appel à la résistance depuis Londres. Les vainqueurs s'installent dans les villes et imposent l'heure allemande et le couvre-feu. L'Ordre Nouveau est institué.

A Saint-Brieuc l'avant-garde de la Wehrmacht entre en ville le 18 juin 1940. Une liste d'otages est rédigée. Il s'agit de notables. Les premiers prisonniers sont incarcérés à la caserne Charner. Une aile de la préfecture est réquisitionnée le 21 juin par la Feldkommandantur (rue Sainte Barbe).

Certains notables se sont massivement ralliés au maréchal Pétain. Tous les parlementaires du département lui ont voté les pleins pouvoirs le 10 juillet mais dès les premiers jours, des actes individuels d'hostilité sont perpétrés à Saint-Brieuc. Les premiers sabotages anonymes causés au cours de l'été visent les lignes téléphoniques. Des lacérations d'affiches allemandes et des insultent à l'armée allemande conduisent à l'emprisonnement des premiers résistants. Des condamnations pour « insultes » sont prononcées dès août 1940. L'occupant est rejeté massivement et immédiatement. Les comité sociaux se mettent en place difficilement.

La présence des troupes d'occupation et la propagande pétainiste engendrent des mécontentements. La Résistance s'organise et les départs vers l'Angleterre se multiplient entre 1940 et 1941. La zone côtière est déclarée interdite. En 1942 les allemands occupent surtout les villes et la zone littorale. Les conditions de circulation et la répression s'aggravent en 1942 : une autorisation spéciale pour pouvoir circuler avec son auto devient obligatoire. A Saint-Brieuc les usines protégées travaillent pour les Allemands surtout dans le secteur de la métallurgie. Elles sont à plein rendement, contrairement aux industries du textile et aux brosseries, paralysées.

L'idéologie pétainiste de la Révolution Nationale développe une politique de collaboration d'État : épuration renforcée et affirmation d'un dirigisme politique, économique et policier. La famille devient un axe prioritaire avec l'instauration de la Fête des Mères. Le corporatisme évolue en doctrine économique, et les syndicats sont dissous.

Début 1941 commencent le rationnement et les réquisitions. Les réquisitions agricoles sont de plus en plus lourdes et le bétail est destiné prioritairement aux allemands. Entre 1942 et 1943 les impôts s'alourdissent et, à compter de 1942, le beurre, les œufs et les viandes ne sont plus vendus. Les files d'attente devant les commerces sont le lot quotidien des citadins et les tickets de rationnement ne sont pas tous honorés. Le marché noir prospère et est sévèrement réprimé par le régime de Vichy : des milliers de procès-verbaux sont dressés. L'occupant impose des amendes très lourdes pour lutter contre la résistance passive qui se développe fin 1942.

Rationnement, pénuries, inflation, marché noir entraînent des difficultés quotidiennes dans la ville occupée. Les prélèvements allemands pèsent de plus en plus lourds.

La politique de collaboration signée entre Hitler et Pétain provoque le prélèvement de main d'œuvre pour l'Allemagne afin de répondre à la militarisation croissante de l'économie allemande et en remplacement des travailleurs allemands mobilisés.

En raison de l'échec de la Relève volontaire, le régime nazi fait miroiter le retour des prisonniers français en invoquant le marché d'échange promouvant la libération d'1 prisonnier pour le départ en Allemagne de 3 travailleurs. De jeunes travailleurs sont désignés dans les entreprises. A Saint-Brieuc les départs de travailleurs volontaires pour l'Allemagne sont rarissimes et la Relève est très mal accueillie. Des réquisitions de main d'œuvre ont lieu uniquement chez Chaffoteaux. Les premiers « défaillants » et réfractaires, sont signalés par la gendarmerie le 10 avril 1942. De nombreux incidents émaillent les départs, comme celui en gare de Saint-Brieuc le 17 novembre 1942.

L'Allemagne devient de plus en plus exigeante en main d'œuvre et instaure le 16 février 1943, par l'intermédiaire de LAVAL, le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire) pour tous les jeunes nés en 1920-1921 et 1922. Dans les Côtes-du-Nord, l'opposition au S.T.O. est immédiate dès les opérations de recensement. La résistance est importante chez les communistes et les F.T.P. (Francs-Tireurs et Partisans) depuis 1942. Les jeunes gens se cachent dans les campagnes.

Dans les Côtes-du-Nord la réquisition de main d'œuvre sert aussi pour les grands travaux militaires dès la fin de 1940 : aménagement de terrains d'aviation et édification de fortifications côtières. Les ouvriers sont attirés par ces chantiers en raison du manque de travail, du à la paralysie de l'économie, et par des salaires 2 à 3 fois plus élevés que dans les entreprises françaises. L'organisation TODT absorbe la majorité des travailleurs mais connaît une baisse à compter de 1943, ce qui provoque des rafles l'année suivante.

Les partis collaborationnistes activistes et ultra-minoritaires : le P.N.B. (Parti National Breton), le R.N.P. (Rassemblement National Populaire), le P.P.F. (Parti Populaire Français), le Parti Fasciste organisent des manifestations et des conférences à St. Brieuc mais les recrutements restent très limités. L'activité de ces partis reste faible et tourne autour de la propagande anti-communiste.

Dans les premiers mois de 1944 les chemins de fer départementaux (lignes littorales) sont réquisitionnés par l'occupant pour approvisionner les chantiers. A l'approche du débarquement la Feldkommandantur ordonne le 10 mars l'évacuation des établissements scolaires et hospitaliers ainsi que des vieillards dans les villes de la zone côtière interdite.

En avril de cette même année le trafic voyageurs est provisoirement rétabli. Le 1^{er} juillet 1944 les transports sont paralysés par la « bataille du rail » et les bombardements alliés.

Pénurie générale : la France prend en charge les frais d'occupation des troupes, c'est-à-dire les logements, l'alimentation, les moyens de transport. Les réquisitions, impositions et prélèvements sont très nombreux surtout sur les produits alimentaires. Est mis en place un travail bureaucratique considérable de réglementation, d'information et de contrôle. Le Ravitaillement Général est un service administratif réorganisé dès 1940 qui joue le rôle essentiel de répartir équitablement les ressources disponibles entre les consommateurs. Les restrictions touchent tous les secteurs de la subsistance : l'alimentation, l'habillement, le papier, l'énergie, les pneus de vélos. Pour assurer l'approvisionnement du marché, l'administration fixe des quotas de production et impose des réquisitions notamment aux agriculteurs qui ont parfois du mal à s'y soumettre. Les secteurs les plus frappés par les restrictions sont l'énergie et la circulation : combustibles et moyens d'éclairage rationnés (pétrole et électricité), en plus des mesures de la défense passive pour maintenir l'obscurité des rues et des maisons. Utilisation des moyens d'éclairage « d'autrefois » : alcool à brûler, pétrole, bougies. Le transport automobile est strictement limité à quelques véhicules autorisés : certains commerces, médecins, ambulances ... avec attribution de laissez-passer. Avec le couvre-feu les déplacements sont réduits. Au cours de 1940, renforcement des rationnements et instauration du système des tickets de ravitaillement valables pour tous les produits de consommation. Cartes, tickets et bons nécessaires pour obtenir la moindre denrée : alimentation, textile, savon, fournitures scolaires ... Tickets accordés en fonction de la catégorie d'âge à laquelle on appartient. Développement du marché noir et du système D.

Aide aux prisonniers de guerre

Au lendemain de l'Armistice, 1,5 millions d'hommes se retrouvent prisonniers dans les 70 camps répartis à travers l'Allemagne entre les « oflags » et les « stalags ». Les hommes reçoivent des colis de chez eux et ceux collectés par les organismes de bienfaisance. Parallèlement à sa politique de la Relève (le retour d'1 prisonnier accordé en échange de 3 ouvriers envoyés travailler en Allemagne), Vichy préconise les campagnes d'entraide et les fêtes organisées par divers comités dont les bénéfices servent à favoriser le ravitaillement des prisonniers (comité d'entraide aux prisonniers de guerre). Appel aux initiatives privées pour faire face aux besoins les plus pressants. Les inégalités sociales augmentent en raison du désordre économique : la Croix Rouge, le Secours National interviennent auprès des plus démunis au début et à la fin de la guerre (réfugiés, sinistrés, vieillards, mères de familles veuves, mères avec enfants dont le mari est prisonnier) en distribuant des vêtements, des chaussures, des aliments, un toit et des meubles aux plus éprouvés par les bombardements. Les services municipaux et fonds privés sont fortement subventionnés par les deniers publics mobilisés : « soupe populaire », « restaurants communautaires ».

La défense passive

Apparue pendant la Première Guerre Mondiale, elle est officiellement créée par une loi du 11 juillet 1938 sous l'autorité du Ministère de la défense. Durant l'été 1939 une « instruction pratique sur la défense passive contre les attaques aériennes » est diffusée dans toutes les communes. Le but est de limiter les risques courus lors des bombardements aériens par les populations civiles et d'atténuer les effets des bombardements par l'organisation des secours.

Chaque ville est divisée en secteurs, découpés en îlots, divisés en immeubles et abris. A chaque niveau, un chef est chargé de faire respecter les règles de sécurité et de protection. Il est fait appel au sens civique de la population et à l'esprit de solidarité par des annonces. Des exercices d'alerte sont organisés mensuellement.

Tâches assurées par le personnel : guet civil ; surveillance de l'extinction des lumières ; déclenchement des signaux d'alerte. Le problème de la menace et de l'intensification des bombardements fait partie des préoccupations de la population à partir de 1942.

Le prélèvement de main d'œuvre

Le pillage des productions agricoles et industrielles pour l'Allemagne ou pour l'armée allemande est aggravé par le prélèvement de main d'œuvre orientée sur l'Allemagne, ou les chantiers allemands en Bretagne et l'organisation TODT avec la construction du Mur de l'Atlantique. Différents corps de métier du bâtiment sont sollicités et volontairement ou non. Les entreprises locales, régionales ou même étrangères ne manquent pas de travail.

Résistance

Dès les premiers temps de l'Occupation des habitants aux origines sociales diverses réagissent contre les humiliations. Très tôt les premiers sabotages sont des actes isolés « instinctifs », spontanés. Attentats et sabotages dès l'été 1940 : câbles téléphoniques sectionnés ; vols et déprédations du matériel allemand ; ralentissement de la production (mauvaise volonté) ; réparations mal faites

Les actions collectives apparaissent surtout à partir de 1941. Une résistance structurée s'organise peu à peu. Les initiatives sont soit locales, nationales ou londoniennes avec le Général De Gaulle. Les adhésions sont croissantes, les actions multiples et la propagande diffuse. Les moyens de la Résistance regroupent les manifestations populaires spontanées, les cris, les injures, les graffitis, les affiches lacérées qui sont les premières armes de la Résistance. L'hostilité est aussi passive.

ANALYSER UN DOCUMENT D'ARCHIVES

Les documents (testes, affiches, plans ...) peuvent être analysés en répondant aux questions suivantes :

GRILLE D'ANALYSE

1. Quelle est la nature du document présenté ?

S'agit-il d'un texte, d'un document iconographique, d'un article de presse, autre ... ?

2. S'il s'agit d'un texte, à quel type de texte appartient-il ?

S'agit-il d'une lettre, d'une loi, d'un rapport, d'un formulaire ... ?

3. S'il s'agit d'un document iconographique, à quel type de document appartient-il ? S'agit-il d'une affiche, d'une carte, d'un plan ... ?

4. Le document porte-t-il un titre ? Quel est le titre du document ?

5. Dans quel contexte le document se place-t-il ? Dans quelle(s) circons-tance(s) a-t-il été produit ?

6. Qui est l'auteur du document ?

7. A qui le document est-il destiné ?

8. Où a-t-il été rédigé ou réalisé ?

9. Que nous apprend le document sur les faits, sur les idées, sur les acteurs ?

10. Quelle est la portée, l'impact de ce document ?

Allocution Radiodiffusée prononcée par Monsieur le Maréchal PÉTAIN Chef de l'Etat Français

le 30 Octobre 1940

Français,

J'ai rencontré, Jeudi dernier, le Chancelier du Reich.

Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes.

Je vous dois, à ce sujet, quelques explications.

Une telle entrevue n'a été possible, quatre mois après la défaite de nos armes, que grâce à la dignité des Français devant l'épreuve, grâce à l'immense effort de régénération auquel ils se sont prêtés, grâce aussi à l'héroïsme de nos marins, à l'énergie de nos Chefs coloniaux, au loyalisme de nos populations indigènes.

La FRANCE s'est ressaisie. Cette première rencontre, entre le vainqueur et le vaincu, marque le premier redressement de notre pays.

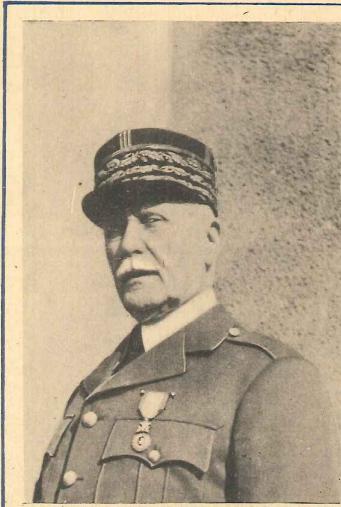
C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer.

Je n'ai subi, de sa part, aucun dictat, aucune pression.

Une collaboration a été envisagée entre nos deux Pays. J'en ai accepté le principe. Les modalités en seront discutées ultérieurement.

A tous ceux qui attendent, aujourd'hui, le salut de la FRANCE, je tiens à dire que ce salut est d'abord entre nos mains.

A tous ceux que de nobles scrupules tiendraient éloignés



de notre pensée, je tiens à dire que le premier devoir de tout Français est d'avoir confiance.

A ceux qui doutent, comme à ceux qui s'obstinent, je rappellerai qu'en se raidissant à l'excès, les plus belles attitudes de réserve et de fierté risquent de perdre de leur force.

Celui qui a pris en main les destinées de la FRANCE a le devoir de créer l'atmosphère le plus favorable à la sauvegarde des intérêts du Pays.

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française — une unité de dix siècles — dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre, aujourd'hui, dans la voie de la collaboration.

Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténué la charge des frais d'occupation. Ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilitée l'administration et le ravitaillement du territoire.

Cette collaboration doit être sincère. Elle doit être exclusive de toute pensée d'agression. Elle doit comporter un effort patient et confiant.

L'armistice, au demeurant, n'est pas la paix. La FRANCE est tenue par des obligations nombreuses vis-à-vis du vainqueur. Du moins reste-t-elle souveraine. Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences de l'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne. Les Ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'Histoire jugera.

Je vous ai tenu, jusqu'ici, le langage d'un père. Je vous tiens, aujourd'hui, le langage du chef.

Suivez-moi. Gardez votre confiance en la FRANCE éternelle.



DOCUMENT 1

➲ Qui s'adresse à qui ?

.....

➲ Quelle est la date du document ?

.....

➲ Par quel média l'auteur de l'allocution diffuse-t-il son message ?

.....

➲ Que veut dire le terme « loyalisme » ?

.....
.....

➲ Qui sont les populations indigènes ?

.....
.....

➲ Qui est le vainqueur ?

.....

➲ Qui est le vaincu ?

.....

➲ Dans quel type de voie l'auteur entre-t-il ?

.....

➲ Pourquoi ? Que cela apportera-t-il aux Français ?

.....

➲ Quelle doit être la position des ministres ?

.....

➲ Par qui ou quoi l'auteur sera-t-il jugé par rapport à sa prise de position ?

.....

➲ Quel langage adopte-t-il ?

.....

DOCUMENT 2

L'Ordre Nouveau. Finances. 1940. 2 pages (non coté)

MINISTÈRE
DES FINANCES.

Paris, le 25 septembre 1940.

LE MINISTRE.

LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES,
aux Fonctionnaires et Agents de l'Administration des Finances.

Une révolution nationale s'accomplit en France.

Elle était nécessaire.

A bien des indices on pouvait voir qu'elle était en marche dès avant la guerre; la défaite de nos armes l'a précipitée.

Depuis longtemps notre système politique vieilli ne fonctionnait plus. Le Parlement avait été contraint d'abandonner progressivement ses prérogatives essentielles au pouvoir exécutif, mais celui-ci n'était pas assez fort pour les exercer pleinement.

Au système qui s'est écroulé, il faut substituer un ordre nouveau. Cet ordre nouveau, défini par le Chef de l'État, est à la fois national et révolutionnaire.

Il est national en ce sens qu'il s'efforce de sauvegarder après la défaite l'héritage commun de tous les Français.

Il est révolutionnaire parce qu'il veut rompre avec les méthodes, les mensonges et les erreurs du passé.

Les trois grandes idées qui l'inspirent et qui l'animent sont celles de Travail, de Famille et de Patrie.

Il répudie les luttes stériles de parti et de classe. Il veut qu'à des conflits souvent apparents se substitue une claire conscience de la solidarité de tous les citoyens; il pense que seule, l'union de tous les Français dans un effort persévéranter assurera le relèvement de la France.

*
* * *

Vous serez parmi les principaux artisans de la rénovation de la Patrie. L'Administration des Finances a toujours été un des éléments les plus solides de la Nation. Gardez précieusement les grandes traditions de travail, de discipline et de probité qui ont fait sa cohésion et sa force.

Votre action s'exerçait essentiellement dans le domaine financier, elle déborde désormais largement dans le domaine économique. L'importance de votre rôle dans la vie de la Nation s'en trouve fortement accrue. Tous vos soins étaient dirigés vers l'alimentation du Trésor public et le strict contrôle de ses dépenses; vous devez continuer à assurer cette mission avec vigilance.

Mais la politique nouvelle vous impose aussi et surtout de concourir au relèvement de l'économie; les circonstances présentes confèrent à cette œuvre une sorte de primauté. Vous aurez ainsi à développer votre esprit d'initiative et vos qualités d'animateur. Ne mesurez pas votre dépense d'énergie, craignez plutôt de ne pas agir suffisamment.

Vos responsabilités sont plus lourdes. Je sais que vous n'en serez pas effrayés et que votre ardeur à servir sera à la mesure du rôle qui vous est dévolu.

*
* *

Jamais les circonstances n'ont rendu plus nécessaire un contact étroit entre les chefs et les agents des Administrations. Les mêmes circonstances rendent malheureusement ce contact difficile. Je tiens à vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour l'établir ou pour le maintenir entre nous.

Comptez sur votre Ministre pour que vos désignations et vos promotions ne soient jamais provoquées par un néfaste favoritisme. Le jeu des partis nous a conduits au désastre. Il n'y a plus désormais qu'un parti : celui de l'intérêt public.

Aucune opinion professée naguère ne sera un titre à la malveillance gouvernementale. Mais aucun agent de l'État ne doit obéir à d'autres chefs que ceux dont il relève dans l'Administration dont il fait partie. Toute activité tendant à ranimer les anciennes discordes ou à en faire naître de nouvelles sera immédiatement réprimée.

Notre grand corps doit être homogène et sain; il doit constituer un bloc sans fissure dans la France rénovée.

Pour l'ordre nouveau, je compte sur vous. A cette renaissance nationale, vous consacrerez, j'en suis sûr, le meilleur de vous-même et vous donnerez à vos concitoyens les leçons de votre exemple.

YVES BOUTHILLIER.

DOCUMENT 2

➲ Qui s'adresse à qui ?

.....
.....

➲ Quelle est la date du document ?

.....

➲ De quel type de document s'agit-il ?

- un rapport une lettre
 un plan une affiche

➲ Qu'annonce ce document ?

.....
.....

➲ Qu'est-ce qui ne fonctionnait plus ?

.....
.....

➲ Qu'est-ce que le pouvoir exécutif ?

.....

➲ Que faut-il substituer au système qui s'est écroulé ?

.....

➲ Quelles sont les trois grandes idées de l'ordre nouveau ?

.....

➲ A qui s'adresse le « vous » du début du 2e chapitre ?

.....
.....

➲ Quelles grandes traditions faut-il garder ?

.....

➲ Qu'est-ce que la probité ?

.....

➲ Qu'arrivera-t-il en cas d'activité opposée ?

.....

La déroute

Pendant ce temps, les forces françaises stagnaient aux abords des frontières dans le vent, la pluie et la neige.

Après des mouvements de troupes que la presse déguisait en victoires, arrivèrent de tristes nouvelles. Les noms des morts dans la ville et même dans le quartier étaient propagés de bouche à oreilles.

La radio annonçait des exploits victorieux. La ligne Maginot infranchissable était une sécurité....

Bientôt la triste vérité fut connue de tous : les boches, c'est ainsi qu'on désignait les Allemands, avançaient inexorablement. Ils avaient contourné notre ligne impénétrable, étaient montés vers la Belgique et descendaient du Nord vers la Normandie. Et... Paris !

Les militaires qui se repliaient faute de matériel, de munitions, d'ordres et d'officiers responsables, tentèrent d'embarquer avec les Anglais qui eux ramenaient hommes et matériel pour continuer la lutte Outre-Manche. Nos soldats français furent rejetés et ce fut pour eux la véritable débandade. Ils se trouvèrent mêlés aux réfugiés du Nord qui fuyaient par tous les moyens de locomotion possibles : voitures d'enfants, vélos, brouettes chargées de bagages, voitures à cheval débordantes de malles et de quelques pièces d'un mobilier dérisoire. Ceux n'ayant pu prendre place à bord suivaient à pied. Les plus riches

et aussi les plus chanceux partaient en automobiles sur lesquelles un matelas assurait une faible protection contre les bombardements incessants des avions qui, en rase-mottes, pilonnaient ces pauvres fuyards mêlés aux militaires en déroute. Les plus démunis et aussi les plus nombreux étaient les piétons avec des enfants et pour tout bagage quelques sacs et valises.

Leur chemin croisa la horde de Parisiens qui se traînaient sur les routes dans les mêmes conditions de dénuement et d'insécurité, dormant à la belle étoile, si l'on peut dire ! Car c'était les bombes qui venaient du ciel.

C'est entre Lamballe et Yffiniac que les troupes allemandes rattrapèrent et dépassèrent les hordes de réfugiés civils. Les plus prudents ou les plus clairvoyants repliés plus rapidement, avaient eu la chance de trouver à se loger même temporairement et un travail parfois. Maintenant il fallait héberger ce nouvel afflux de population.

DOCUMENT 3—Extrait de *Trajectoire d'une goutte d'eau. Mémoires d'une jeune bretonne*, Christiane Vernay-Bécouarn, Editions Récits, 2012

DOCUMENT N°3

☛ Donner la définition du mot « déroute » ?

.....
.....

☛ De quel type de document s'agit-il ?

- d'un compte rendu d'une lettre
 d'une note d'un récit

☛ Qu'est-ce que la ligne Maginot ?

.....
.....

☛ Quel est le terme pour désigner les Allemands ?

.....
.....

☛ Pourquoi les militaires se repliaient-ils ?

.....
.....

☛ Avec qui tentaient-ils d'embarquer et pour où ?

.....
.....

☛ Que leur arriva-t-il et avec qui se retrouvèrent-ils mêlés ?

.....
.....

☛ Que subirent les réfugiés ?

.....
.....

☛ Qui les attaquait ?

.....
.....

☛ Qui étaient les plus nombreux parmi les réfugiés ?

.....
.....

☛ Que fallait-il faire face à ce nouvel afflux de population ?

.....
.....

O. C. R. P. I.
SECTION
DES PRODUITS FINIS
1, Boul. Haussmann, PARIS-9^e
Tél.: TAitbout 85-12

TITRE N° 0304378

Valable jusqu'au 31 Mars 1947

TICKETS POUR

ARTICLES DE MÉNAGE



RÉSERVÉ

D'OR LE FER

Bénéficiaire

Adresse

Carte d'Alimentation N° 0358

SECTION DES PRODUITS FINIS

Le Répartiteur

A4

La loi punit d'emprisonnement et d'amende quiconque falsifie, fabrique illicitement, met en circulation ou utilise irrégulièrement un titre de répartition.

100 Gr FER											
30 Gr ALUM.											
100 Gr FER											
30 Gr ALUM.											
100 Gr FER											
30 Gr ALUM.											
100 Gr FER											
30 Gr ALUM.											
100 Gr FER											
30 Gr ALUM.											

DOCUMENT 4—5 F 21 (1946)

Nom et Prénoms		lieu où a été déposée la demande	Adresse	Numéro des fonds	Emplacement des fonds
1	20.4.46	Boulay Louis	100, rue P. Bour	21675.304298	27 NOV 1946
2	19.4.46	Bouchard André	10, rue Jean Riaché	21676.304300	22 aout 1946
3	14.4.46	Bellec Jean	38, rue Moloch	21677.304302	=
4	23.4.46	Benoit Louis	Ville Fauch. Yffiniac	21678.304304	Expédié le 19 AOÛT 1946
5	13.4.46	Boulaine François	32a Tric. Yffiniac	21679.304306	Expédié le 19 AOÛT 1946
6	14.4.46	Boualt Jean	26, pl. A. Michel	21680.304308	Brancé
7	21.4.46	Bouard Pierre	30 Vieux Four Villages	21681.304310	Quimiac
8	1.4.46	Bouilland Jean	2, Bd. Chiers	21682.304312	Bréville-les-Pins
9	14.4.46	Bouenand Marcel	36, rue P. Léval	21683.304314	23 aout 1946
10	29.4.46	Bouhnamel Yatoune	82, rue de Gaudéac	21684.304316	26 aout 1946
11	23.4.46	Bouamhier Guillaume	Bouyg. d. Yffiniac	21685.304318	Expédié le 15 AOÛT 1946
12	16.4.46	Boumant Georges	Gare de Lézard	21686.304320	=
13	26.4.46	Bouadure Pierre	18, rue P. de Chaupeaux	21687.304322	27 NOV 1946
14	14.4.46	Brettais Jules	32a Bouchée	21688.304324	16 Août 1946
15	19.4.46	Brouau Jean	21, rue P. Bonf prod.	21689.304326	29 aout 1946
16	25.4.46	Dupont Lucien	3, rue de Rennes	21690.304328	20 aout 1946
17	20.7.46	Ecobichon René	15, rue Louis Mellor	21691.304330	Ecobichon
18	21.4.46	Elcoart Yvonne	8, rue P. de l' Isle Adam	21692.304332	Elcoart
19	16.4.46	Flavien Raymonde	3 avenue Boucheron	21693.304334	1 ^{er} oct. 1946
20	24.4.46	Gauant Sophie	46, rue Bordière	21694.304336	21 aout 1946
21	6.4.46	Gallien Joseph	32a Côte fogn. Merion	21695.304338	Expédié le 5 AOÛT 1946
22	24.4.46	Gueguen Jean	16, rue Buzel	21696.304340	Quimiac

DOCUMENT N° 4

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

A quoi servent les tickets ?

.....

Pourquoi en avait-on besoin à cette période ?

.....

Qu'ont en commun les personnes qui sont inscrites sur l'extrait du cahier ?

.....

Pourquoi sont-elles inscrites dans cette liste ?

.....

L.-A. PIAGET, Verrières (Suisse)

Téléphone N° 14 :: Gîros et Détail :: Téléphone N° 14

PRIX-COURANT D'ARTICLES
pour Envois aux Prisonniers

La Maison L.-A. PIAGET, aux Verrières (Suisse) se charge d'envois de colis aux prisonniers français en Allemagne. Elle compose les colis de différents prix suivant les modèles ci-dessous, il reste bien entendu que l'expéditeur peut combiner un autre contenu en choisissant dans le Prix-Courant les articles qu'il désire.

Les paquets partant de Suisse arrivent sûrement et plus vite que ceux qui partent de France et jouissent en outre de la franchise de port.

MODÈLES DE PAQUETS POUR PRISONNIERS

N° 1.—	Fr. 3.—	<table> <tr> <td>1 Bloc chocolat 500 gr.</td><td>Fr. 0.95</td></tr> <tr> <td>1 Boîte sardines à l'huile.</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 » lait condensé.</td><td>» 0.65</td></tr> <tr> <td>1 » salade au museau</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 de bœuf</td><td>» 0.20</td></tr> <tr> <td>1 Paquet cigarettes</td><td>Fr. 3.—</td></tr> </table>	1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95	1 Boîte sardines à l'huile.	» 0.60	1 » lait condensé.	» 0.65	1 » salade au museau	» 0.60	1 de bœuf	» 0.20	1 Paquet cigarettes	Fr. 3.—																
1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95																													
1 Boîte sardines à l'huile.	» 0.60																													
1 » lait condensé.	» 0.65																													
1 » salade au museau	» 0.60																													
1 de bœuf	» 0.20																													
1 Paquet cigarettes	Fr. 3.—																													
N° 2.—	Fr. 5.—	<table> <tr> <td>1 Bloc chocolat 500 gr.</td><td>Fr. 0.95</td></tr> <tr> <td>1 Boîte choucroute garnie (extra fine).</td><td>» 0.90</td></tr> <tr> <td>1 Boîte sardines à l'huile.</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 Flacon Alcoold de Menthé</td><td>» 0.30</td></tr> <tr> <td>1 Paquet potage (12 rations)</td><td>» 0.55</td></tr> <tr> <td>250 gr. café pur en poudre</td><td>» 0.75</td></tr> <tr> <td>500 gr. sucre en morceaux</td><td>» 0.35</td></tr> <tr> <td>Cigarettes et tabac</td><td>» 0.60</td></tr> </table>	1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95	1 Boîte choucroute garnie (extra fine).	» 0.90	1 Boîte sardines à l'huile.	» 0.60	1 Flacon Alcoold de Menthé	» 0.30	1 Paquet potage (12 rations)	» 0.55	250 gr. café pur en poudre	» 0.75	500 gr. sucre en morceaux	» 0.35	Cigarettes et tabac	» 0.60												
1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95																													
1 Boîte choucroute garnie (extra fine).	» 0.90																													
1 Boîte sardines à l'huile.	» 0.60																													
1 Flacon Alcoold de Menthé	» 0.30																													
1 Paquet potage (12 rations)	» 0.55																													
250 gr. café pur en poudre	» 0.75																													
500 gr. sucre en morceaux	» 0.35																													
Cigarettes et tabac	» 0.60																													
		Fr. 5.—																												
N° 3.—	Fr. 7.50	<table> <tr> <td>1 Bloc chocolat 500 gr.</td><td>Fr. 0.95</td></tr> <tr> <td>1 Boîte bœuf à l'anglaise avec fèves.</td><td>» 1.25</td></tr> <tr> <td>1 Boîte thon à l'huile.</td><td>» 0.75</td></tr> <tr> <td>1 confiture</td><td>» 0.50</td></tr> <tr> <td>1 fromage qual. extra</td><td>» 1.—</td></tr> <tr> <td>1 Cubes pour bouillon</td><td>» 0.50</td></tr> <tr> <td>1 lait condensé sucré</td><td>» 0.65</td></tr> <tr> <td>1 Flacon Menthé anglaise</td><td>» 0.30</td></tr> <tr> <td>1 Paquet Nouilles extra</td><td>» 0.65</td></tr> <tr> <td>Cigares, Cigarettes et Tabac</td><td>» 0.95</td></tr> </table>	1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95	1 Boîte bœuf à l'anglaise avec fèves.	» 1.25	1 Boîte thon à l'huile.	» 0.75	1 confiture	» 0.50	1 fromage qual. extra	» 1.—	1 Cubes pour bouillon	» 0.50	1 lait condensé sucré	» 0.65	1 Flacon Menthé anglaise	» 0.30	1 Paquet Nouilles extra	» 0.65	Cigares, Cigarettes et Tabac	» 0.95								
1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95																													
1 Boîte bœuf à l'anglaise avec fèves.	» 1.25																													
1 Boîte thon à l'huile.	» 0.75																													
1 confiture	» 0.50																													
1 fromage qual. extra	» 1.—																													
1 Cubes pour bouillon	» 0.50																													
1 lait condensé sucré	» 0.65																													
1 Flacon Menthé anglaise	» 0.30																													
1 Paquet Nouilles extra	» 0.65																													
Cigares, Cigarettes et Tabac	» 0.95																													
		Fr. 7.50																												
N° 4.—	Fr. 10.—	<table> <tr> <td>1 Bloc chocolat 500 gr.</td><td>Fr. 0.95</td></tr> <tr> <td>2 Boîtes confitures</td><td>» 1.—</td></tr> <tr> <td>1 Boîte bœuf braisé</td><td>» 1.50</td></tr> <tr> <td>1 sardines extra</td><td>» 0.75</td></tr> <tr> <td>1 cacao soluble</td><td>» 1.10</td></tr> <tr> <td>1 salade au museau</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 de bœuf</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 Boîte petits pois</td><td>» 0.70</td></tr> <tr> <td>1 caramel mou ou</td><td>» 0.60</td></tr> <tr> <td>1 bonbons fins</td><td>» 0.90</td></tr> <tr> <td>1 Boîte tripes à la milanaise</td><td>» 0.50</td></tr> <tr> <td>1 Paquet thé du Ceylan</td><td>» 0.55</td></tr> <tr> <td>1 Paquet potage (12 rations)</td><td>» 0.85</td></tr> <tr> <td>Cigares, Cigarettes et Tabac</td><td>» 0.85</td></tr> </table>	1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95	2 Boîtes confitures	» 1.—	1 Boîte bœuf braisé	» 1.50	1 sardines extra	» 0.75	1 cacao soluble	» 1.10	1 salade au museau	» 0.60	1 de bœuf	» 0.60	1 Boîte petits pois	» 0.70	1 caramel mou ou	» 0.60	1 bonbons fins	» 0.90	1 Boîte tripes à la milanaise	» 0.50	1 Paquet thé du Ceylan	» 0.55	1 Paquet potage (12 rations)	» 0.85	Cigares, Cigarettes et Tabac	» 0.85
1 Bloc chocolat 500 gr.	Fr. 0.95																													
2 Boîtes confitures	» 1.—																													
1 Boîte bœuf braisé	» 1.50																													
1 sardines extra	» 0.75																													
1 cacao soluble	» 1.10																													
1 salade au museau	» 0.60																													
1 de bœuf	» 0.60																													
1 Boîte petits pois	» 0.70																													
1 caramel mou ou	» 0.60																													
1 bonbons fins	» 0.90																													
1 Boîte tripes à la milanaise	» 0.50																													
1 Paquet thé du Ceylan	» 0.55																													
1 Paquet potage (12 rations)	» 0.85																													
Cigares, Cigarettes et Tabac	» 0.85																													
		Fr. 10.—																												

Changements de prix réservés

Toutes ces marchandises sont garanties de première qualité

DOCUMENT N°5

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

.....

Que propose cette entreprise ?

.....

Pourquoi ?

.....

Quels sont les produits envoyés en priorité aux prisonniers ? Donner 3 exemples

.....

.....

.....

N° du BON	DATE de la DÉLIVRANCE	COMMUNE de RÉSIDENCE	NOM ET PRÉNOMS du TITULAIRE	ÂGE		Quantité d'articles par nature
				moins de 3 ans	plus de 3 ans	
32.342	9 Décembre 1941	Saint-Pierre	Lesnié Roger	26	2	
32.343					3	
32.344			Le Drogo Augustine	26	6	
32.345			" "		3	
32.346			" "		1	
32.347			" "		5m	
32.348			" "		5m	
32.349			" "		3m	
32.350					3m50	
32.351			Lescuyer Marcelle	37	6	
32.352			" "		3	
32.353			" "		1	
32.354			" "		5m	
32.355			" "		5m	
32.356			" "		1	
32.357			Saroleux Annie	14	3m	
32.358					3m50	
32.359			Sargouët Francis	26	3m5	
32.360						
32.361			Le Bayic Pierre	10	1	
32.362			Le Berdet Christian	3	1	
32.363			Le Beyec Marguerite	19	1	
32.364			Le Bouhis Henriette	42	6	
32.365			" "		5	
32.366			" "		1	
32.367			" "		5m	
32.368			" "		5m	
32.369					1	
32.370			Le Bois Jean	65	1	
32.371			Le Breton Yvette	8	1m75	
32.372					3m25	
32.373			Lecomte Roger	20	1	
32.374			Le Cornoux Annie	11	2m	
32.375					2m25	
32.376			Le Couédic Roger	11	1	
32.377			Le Rivet Yolande	21	3m	
32.378			" "		6	
32.379			" "		3	

NATURE DES ARTICLES	Nombre de Points correspondant aux articles autorisés										OBSERVATIONS	
	VÊTEMENTS HOMMES		VÊTEMENTS FEMMES		GARÇONNETS de 3 à 17 ans		FILLETTES de 3 à 17 ans		LINGE de maison et divers			
	Gros VÊTEMENTS	Légers VÊTEMENTS	Gros VÊTEMENTS	Légers VÊTEMENTS	Gros VÊTEMENTS	Légers VÊTEMENTS	Gros VÊTEMENTS	Légers VÊTEMENTS	de maison et divers			
Report.....	152.055	69.673	100.814	17.195	52.599	9.051	32.600	5.530	134.791			
flanelles		20										
caleçons longs		16										
draps										36		
taies										9		
couverture de laine										13		
cretonne										20		
coutil										35		
laineage pour manteau			90									
doublure			"									
draps			"							36		
taies			"							9		
couverture de laine			"							13		
coutil			"							35		
cretonne			"							20		
manteau			90									
laineage pour manteau			"				60					
doublure			"				"					
laineage pour complet			135				"					
doublures			"				"					
spardessus			"		100		"					
manteau laineage			"		60		"					
draps			"		"		"			36		
taies			"		"		"			9		
couverture de laine			"		"		"			13		
cretonne			"		"		"			20		
coutil			"		"		"			35		
manteau			90		"		"					
pantalon draperie		45	"		"		"					
laineage pour manteau		"	"		"		60					
doublure		"	"		"		"					
complet draperie		"	135		"		"					
laineage pour manteau		"	"		"		60					
doublure		"	"		"		"					
costume laineage		"	"		66		"					
laineage pour robe		"	"	50	"		"					
draps		"	"	"	"		"			36		
taies		"	"	"	"		"			9		
A Reporter.....	150.370	69.709	101.824	17.195	52.825	9.051	32.780	5.530	135.781			

DOCUMENT N°6

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

.....

Pourquoi ce document a-t-il été produit ?

.....

Quels renseignements y trouve-t-on ?

.....

Le tissu acheté servait-il seulement à fabriquer des vêtements ?

.....

Pourquoi se servait-on de tissu pour la défense passive ?

.....

PÉFECTURE des COTES-DU-NORD

VILLE
DE SAINT-BRIEUC

COMMISSARIAT DE POLICE

N° 570

PROCÈS-VERBAL

Dégâts occasionnés
suite à un bombardement.

Audition de Mme
Tarin Dt à Rondiquet à St-
Brieuc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

le 11 novembre

L'An mil neuf cent quarante

NOUS, MARQUETTE Pierre

Commissaire de Police de la Ville de Saint-Brieuc, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République, suivre au rapport N° 570 entendons:

Mme Vve TARIN, Née Faucon Delphine, 53 ans, ménagère, dt à Rondiquet à St-Brieuc, qui déclare:

Ce jour, vers 15h30, je me trouvais dans ma cuisine, lorsque soudain j'ai entendu un avion; je n'y ai pas attaché d'importance, croyant que c'était un avion allemand.

Quelques instants après, j'ai entendu une explosion de bombes. Plusieurs éclats ont traversé les murs, la toiture; à l'intérieur tous les plâtres, la tapisserie ont été endommagés, plusieurs carreaux ont été cassés ainsi que des ustensiles de ménage qui se trouvaient dans la cuisine.

Les dégâts occasionnés s'élèvent à 20.000 Frs environ.

Lu, persiste et signe.

11 me Zane
Le Commissaire de Police.

Dont acte.
Le Commissaire de Police.



DOCUMENT N°7

Quelle est la cote du document ?

Quelle est la date du document ?

De quel type de document s'agit-il ?

Pourquoi a-t-on dressé ce procès-verbal ?

Pourquoi la personne interrogée ne s'est elle pas inquiétée quand elle a pensé que c'était un avion allemand ?

PRÉFECTURE des COTES-DU-NORD

VILLE
DE SAINT-BRIEUC

COMMISSARIAT DE POLICE

N°

PROCÈS-VERBAL

Dégâts occasionnés suite à un bombardement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

L'An mil neuf cent quarante

le onze novembre

NOUS,

Guigoule Pierre

Commissaire de Police de la Ville de Saint-Brieuc, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Référence à vos instructions, j'ai l'honneur de vous faire connaître que suite au bombardement j'ai constaté les dégâts suivants dans les immeubles situés à proximité du terrain où les bombes sont tombées

Maison de Mme TARIN: Les murs et la toiture; dans la cuisine, la cheminée, le fourneau, des ustensiles de ménage, 6 carreaux et les montants de la porte de communication.

Dans la salle à manger: Les plâtres et 5 carreaux de la fenêtre.

Chambre au rez-de-chaussée: les plâtres et 4 carreaux.

Au premier étage: Les plâtres, la tapisserie et 1 carreau.

Maison de Mme ROUSSEAU: Dégâts à la toiture et 1 carreau cassé.

Maisons de Mme LE MERDY: Dégâts aux toitures. Un trou dans un mur; les plâtres et la tapisserie endommagés et 5 carreaux de cassés. Dans la salle à manger, un lustre, 2 abats-jour et 2 ampoules.

Eglise des Villages et presbytère: 6 vitraux et 1 carreau cassés.

Le Brigadier de Police.

Guigoule

Annexons au présent:
les auditions de Mme TARIN. Mme ROUSSEAU. Mme LE MERDY
et de Mr MARMIGNON; et de Mlle Randel.

Dont acte.

Le Commissaire de Police.



DOCUMENT N°8

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

.....

Pourquoi a-t-on dressé ce procès-verbal ?

.....

La ville de Saint- Brieuc a-t-elle été très endommagée par les bombardements ?

.....

vogel

VILLE
DE SAINT-BRIEUC

COMMISSARIAT DE POLICE

L'an mil neuf cent quarante deux

le Dix Neuf Décembre

No.

Dt NOUS, MARQUETTE Pierre

Commissaire de Police de la Ville de Saint-Brieuc, Officier de Police

Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Se présente:

Monsieur ROUVRAS Francis, 27 ans, Directeur des Services de la Maison du Peuple à St-Brieuc, qui déclare:

"Il m'a été signalé qu'un nommé VOGEL Charles, tailleur, domicilié rue Lafayette à St-Brieuc, utilisait la carte d'alimentation de sa fille EVELYNE, née le 25 Mai 1942 à St-Brieuc et décédée le 7 Juin suivant. Depuis cette date il a utilisé tous les tickets que lui donnait droit la carte en question. Dans ces conditions, je demande que des poursuites soient exercées contre VOGEL Charles."

Lu persiste et signe

Le Commissaire de Police

*Poursuite
annulée d'accord
avec Ch. R. Hay*
Vu la plainte qui précède, faisons comparaître devant nous le nommé VOGEL Charles:

Il nous déclare sur interpellation:

"Je me nomme VOGEL Charles, 26 ans, né le 30 Mai 1917 à Hoenheim (Bas-Rhin), de Théophile et de KIFFER Caroline, tailleur, domicilié, 98 rue Lafayette, à Saint-Brieuc, jamais condamné, sachant lire et écrire."

"Je reconnaissais avoir utilisé indument, la carte d'alimentation N° 35.641, Série E, de ma fille Evelyne, décédée le 7 Juin 1942."

"Chaque mois, j'ai retiré à la Maison du Peuple les différents tickets que me donnait droit cette carte."

"Ce qui m'a poussé à agir ainsi c'est à cause de ma faible ration de pain (275 grammes par jour)."

"Je vous remets la carte d'alimentation de ma fille Evelyne, ainsi que la feuille de matières grasses se rapportant à cette carte. Tous les autres tickets du mois en cours ont été utilisés."

"Je regrette sincèrement."

Lu persiste et signe Le Commissaire de Police

CH. R. Hay

DOCUMENT N°9

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

.....

Pourquoi a-t-on dressé ce procès-verbal ?

.....

Pourquoi fait-on comparaître Charles Vogel ? Qu'a-t-il fait ?

.....

Qu'est-ce qu'une carte d'alimentation ?

.....

Qu'est ce qu'une feuille de matière grasse ?

.....

Pourquoi a-t-il fait ça ?

.....

Pourquoi est-ce un délit ?

.....

DEMARKATIONSLINIE

AUSWEIS Nr. 507 970.
LAISSEZ-PASSER N°

Nicht übertragbar. Nur gültig in Verbindung mit einem mit Lichtbild versehenen amtlichen Personalausweis.
Cette carte, strictement personnelle, est inutilisable. Elle n'est valable qu'accompagnée de la carte d'identité officielle avec photo.

1. a) Name	a) Bécouarn
Nom	
b) Vorname	b) Eugénie
Prénom	
c) Geburtstag und -ort	c) 26.2.20. Trégnidel
Date et lieu de naissance	Tag - Jour
Ort - Lieu	
d) Beruf	d) Helferin auf der Post
Profession	
e) Wohnung	e) St. Brieuc, Rue de Quintin
Adresse	Ort - Lieu
Straße - Rue	
f) Staatsangehörigkeit.....	f) Französin
Nationalité	
g) Personalausweis	g) I.K. 875. Polizei, ST. Brieuc, 25.5.40.
Pièces d'identité	Art Espèce Nr. N° Behörde Autorité Ausstellungsdatum, Tag
h) Kraftwagen	h) --- Art Espèce Fabrikat Marke Kennnummer
Voiture	Immatriculation
2. Ziel der Reise	Toulon
Lieu de destination	
3. Grund der Reise	Rückkehr zu ihrem Gatten
Motif du voyage	
4. Berechtigung:	Für einmaliges Überschreiten der Demarkationslinie hin und zurück.
Autorisation	Pour une seule traversée aller et retour de la ligne de démarcation.
Grenzübergang:	Grenzkontrolle: Chalon sur Saône
Traversée de frontière	Contrôle à la frontière
5. Gültigkeit	bis 10.2.41.
Validité	
6. Bemerkungen	
Observations	



Paris, den 10.1.1940

Passierscheinstelle VI
Lieu d'autorisation de passage

Hauptmann

Unterschrift - Signature

Bitte wenden!



DOCUMENT N° 10

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

Pourquoi le document est-il en allemand ?

.....

A quoi sert ce document ?

.....

Où se trouve Chalon-sur-Saône ?

.....

A quel endroit ce document permet-il d'aller ?

.....



St BRIEUC 10 decembre 1942

4420.3

CARTE DE CIRCULATION

SERVICE

RAVITAILLEMENT

*Je soussigne; ROCHER RENE
Né le 3 janvier 1888 à ST BRIEUC
demeurant 36 Bd LAMARTINE à ST BRIEUC*

*DELEGUE DEPARTEMENTAL DU C.C.R. des SUCRES
DES COTES DU NORD*

*S'occupe l'autorisation de circuler en bicyclette
sans que cette dernière puisse être réquisitionnée
par les AUTOTITES D'OCCUPATION ou FRANCAISES*

Fait à ST BRIEUC le 10 decembre 1942

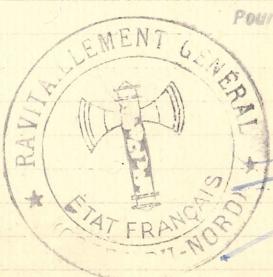
Rocher

Transmis à Monsieur le Maire de la Ville de SAINT-BRIEUC,
avec avis favorable, étant donné la fonction occupée par
M. ROCHER René.

SAINT-BRIEUC, le 11 Décembre 1942.

N° 3079 / J/JSR

*Pour le Directeur Départemental
et par délégation
L'Adjoint au Directeur*



DOCUMENT 11-4 H 89.3

DOCUMENT N°11

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

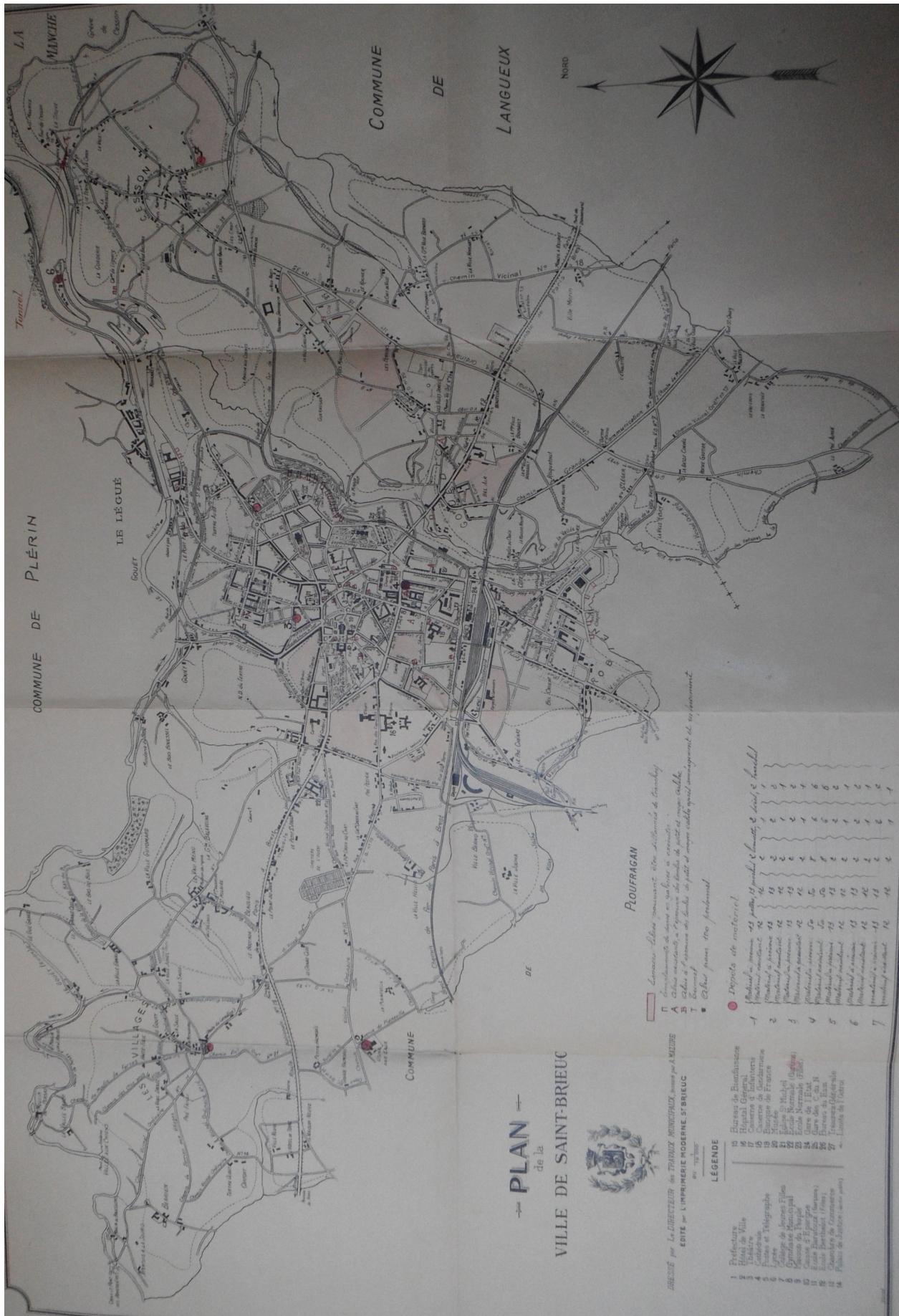
.....

Pourquoi Monsieur Rocher fait-il cette demande ?

.....

Pourquoi lui est-elle accordée ?

.....



DOCUMENT 12-4 H 117.1

DOCUMENT N° 12

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

A quoi sert cette carte ?

.....

Pourquoi a-t-on besoin d'abris ?

.....

Pourquoi a-t-on besoin de pelles, pioches, brouettes, scies, haches ?

.....

La population était-elle bien protégée ?

.....

Plan de la ville de Saint-Brieuc. Dépôt de matériel. Espaces libres pouvant être sillonnés de tranchées. Abris existants et à aménager et renforcer. 1942

392

--	--	--

- 2 -

46. 12

1	3	
---	---	--

A

CENTRE DE PASSAGE
DES TRAVAILLEURS
PERMISSIONNAIRES A
REVIGNY (MEUSE) -

8.12.1943

**OBJET : Permission d'un travailleur de France
employé en Allemagne**

Nom : GUILLOUX

Prénoms : Edouard

Date de naissance : 27.4.1920

passee sa permission en France.

Demeurant à (ville) St Brieuc

Département : Côte a du Nord

Rue : du Fra Chesnay N° ?

Le permissionnaire doit être arrivé au plus tard le

19.12.1943

à 16 heures à REVIGNY.
(Meuse)

A destination de la police : _____

Le permissionnaire susnommé ne s'est présenté
à REVIGNY, ni à l'expiration
de sa permission, ni jusqu'à aujourd'hui.

Date : 26 DEC 1943

CENTRE DE PASSAGE
DES TRAVAILLEURS
PERMISSIONNAIRES A
REVIGNY (MEUSE)

DOCUMENT N° 13

Quelle est la cote du document ?

.....

Quelle est la date du document ?

.....

De quel type de document s'agit-il ?

.....

Où habite Edouard Guilloux ?

.....

Où doit-il être revenu avant le 19 décembre 1943 ?

.....

Pourquoi ? Qu'est-ce que le centre de passage des travailleurs permissionnaires ?

.....

Pourquoi y avait-il des travailleurs de France employés en Allemagne ? Où étaient les travailleurs allemands ?

.....

Pourquoi avaient-ils besoin d'une permission ? Quelles personnes ont des permissions aujourd'hui ?

.....

Pourquoi le centre de passage des travailleurs a-t-il renvoyé cette carte à la police de Saint-Brieuc ?

.....

Les français allaient-ils travailler volontairement en Allemagne ?

.....

Les maquis s'organisent, s'arment et combattent

Les maquis qui avaient été renforcés lorsque l'Allemagne attaqua la Russie en 1941, virent leurs effectifs croître lorsque le gouvernement de Vichy, à la demande des Allemands, institua le Service du Travail Obligatoire (STO). Les classes 40, 41, 42 furent réquisitionnées pour accomplir en territoire allemand un travail qui devait permettre la relève au bénéfice des prisonniers de guerre. Je ne connais pas l'aboutissement réel de cette manœuvre qui, je pense était un piège pour fixer en Allemagne la jeunesse masculine française devenue indésirable en France par ses agissements.

De plus, ce procédé assurait une main d'œuvre qui leur faisait défaut. Les Allemands de plus en plus jeunes et aussi de plus en plus vieux étaient dispersés sur tous les fronts.

Certains de ces jeunes partirent dans un esprit de solidarité envers les prisonniers puis s'évadèrent ensuite ou ne repartirent pas à la première permission. D'autres vinrent immédiatement au maquis.

La radio diffusait à présent chaque soir une série de messages destinés aux responsables de « l'armée de l'ombre ».

Ces messages qu'eux seuls pouvaient comprendre annonçaient des largages d'hommes, d'armes, de postes émetteurs de munitions, de vivres... en indiquant les heures et lieux précis de ces parachutages nocturnes.

Les avions passaient de plus en plus souvent le soir, par vagues successives, lourds de matériel et d'espoir et la radio chantait : « Vole à tire d'ailes, revient vers nous chaque soir et dessous tes ailes, porte-nous l'espoir. »

Ne dit-on pas qu'en France tout commence et tout finit par des chansons. Nous avions commencé ainsi : « Nous ironissons pendre notre linge sur la ligne Sigfried... » Ca, nous n'avions pas pu le faire !

Nous aurions voulu applaudir ces avions ravitailleurs et pourtant, eux aussi apportaient parfois la mort d'autant plus que leurs passages déclenchaient la riposte des tirs de la DCA.

La résistance s'intensifia sur tous les fronts : maquis, usines, gares, entrepôts, lignes de chemin de fer, ponts. Les ouvriers sur place, à leur travail faisaient un travail considérable de sape et de destruction.

Les arrestations se multipliaient mais les résistants aussi multipliaient leurs effectifs.

Malheureusement, à partir de cette époque, arrestation signifiait d'abord internement dans les camps de la mort ou, ensuite disparition dans les charniers creusés dans les forêts voisines.

DOCUMENT 14—Extrait de Trajectoire d'une goutte d'eau. Mémoires d'une jeune bretonne,

DOCUMENT 14

➲ Donner la définition du mot « maquis » ?

.....
.....

➲ Indiquer les 2 moments où le maquis vit ses effectifs croître :

.....
.....

➲ Qu'est-ce que le S.T.O. ?

.....
.....

➲ Quel est le terme pour désigner l'ensemble des résistants ?

.....
.....

➲ Quel moyen permettait de diffuser des messages codés ?

.....
.....

➲ Qu'annonçaient ces messages ?

.....
.....

➲ Quelles actions menaient également les vols nocturnes des Alliés ?

.....
.....

➲ Où la résistance intensifia-t-elle ses actions ?

.....
.....

➲ Quelle catégorie de personnes menait également des actions de sape et de destruction sur son lieu de travail ?

.....
.....

➲ Quel sort subissaient les résistants arrêtés ?

.....
.....

Documents utilisés

5 F 20 (Document n°6)

5 F 21 (1946) (Document n°1)

5 F 22 (1941-1943) (Document n°3)

4 H 26.1 (Document n°10)

4 H 88.2 (1940) (Document n°4) ; (1940-1944) (Document n°5)

4 H 89.3 (Documents n° 7 et 8)

4 H 97.1 (1940-1941) (Document n°2)

4 H 117.1 (Document n°9)

Pour aller plus loin

Périodiques

Per 34 — Pariser Zeitung (1941-1944)

4°SE 13

8°SE 3

Séries modernes

4 H 126

4 H 128

4 H 133

4 H 134-135

3 L 106

Série contemporaine

38 W 5 — Personnel communal 1935-1962 ; 1941-1944

65 W 7-13 ; 36-37 ; 52-53

251 W 78 — Monument commémoratif 39-45 (1946)

272 W 41

Iconographie

2 Fi 1098—Allocution Pétain 1940

2 Fi 1670—Fête des Mères 1947

2 Fi 1671—Fête des Mères 1948

Ouvrage

Christiane Vernay-Bécouarn, *Trajectoire d'une goutte d'eau. Mémoire d'une jeune bretonne*, Editions Récits, Brest, 2012.

LEXIQUE

Armistice : demandé par le Maréchal Pétain, il est signé à Rethondes, près de Compiègne, le 21 juin 1940, à l'intérieur d'un wagon dans lequel fut signé l'armistice du 11 novembre 1918. Ce document signe l'arrêt des combats entre la France et l'Allemagne et fixe des clauses à respecter par la France.

Ausweis : laissez-passer.

Boche : terme injurieux pour désigner un Allemand.

Collaboration : politique de coopération avec l'Allemagne pratiquée par le gouvernement de Vichy et certains milieux politiques français sous l'Occupation (1940-1944).

Déroute : défaite sévère d'une armée qui fuit ; débâcle.

Effort de guerre : fait de mobiliser, lors d'un conflit, l'économie nationale pour la production d'armes et la poursuite des combats. Tous ceux qui ne combattent pas, comme les femmes, sont sollicités pour participer à ce travail de production intensive.

Etat français : la constitution est modifiée en 1940 et la IIIe République est remplacée par l'Etat français dont le gouvernement s'installe à Vichy. La devise adoptée par l'Etat français est « Travail, famille, patrie ». En juillet 1940, le maréchal Pétain devient chef de l'Etat et les pleins pouvoirs lui sont octroyés.

Maquis ; Prendre le maquis : échapper aux lois de l'autorité établie en passant dans la vie clandestine.

Réfugié(e) : personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, et ne bénéficiant pas, dans le pays où elle réside, du même statut que la population autochtone dont elle n'a pas acquis la nationalité.